

Situation et démarches suivantes en Chine pour un commerce et un investissement durables en Afrique

Chine



Credit: Simon Lim

Cadres qui s'appliquent aux investissements chinois

La Chine a toutes sortes de lois, réglementations et politiques afférentes à l'investissement et au commerce étrangers effectués par les entreprises chinoises ; aucune d'elles, toutefois, n'aborde le secteur de la foresterie et les autres secteurs de l'affectation des terres. La Chine a également émis plusieurs directives volontaires pour orienter et réglementer le comportement des entreprises chinoises exerçant leur activité à l'étranger : les « Directives pour la Protection de l'environnement dans le cadre de l'Investissement étranger et de la Coopération » (émises conjointement en 2013 par le Ministère du commerce et le Ministère de la protection de l'environnement). En outre, deux directives spécifiques aux forêts ont été émises par l'Administration forestière de l'État (AFE) : un « Guide sur une Sylviculture durable réalisée à l'étranger par les Entreprises chinoises » (2007) et un « Guide sur une Gestion et une Utilisation durables de la forêt réalisées par les Entreprises chinoises à l'étranger » (2009). Une troisième directive, les « Directives pour un commerce et un investissement durables des produits forestiers, réalisés par les Entreprises chinoises à l'étranger », sont actuellement en cours de révision. Dans le secteur minier, les « Directives pour la responsabilité sociale en matière d'investissements miniers à l'étranger » ont été émises en 2014 par la Chambre de commerce chinoise des Importateurs & Exportateurs de métaux, minéraux & produits chimiques. En outre, depuis 1981, la Chine est signataire à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) ; le Bureau de gestion CITES est hébergé par l'AFE.

Situation actuelle du commerce et de l'investissement chinois

Le marché chinois est essentiel au secteur forestier de l'Afrique, car il est la plus importante destination des exportations pour bon nombre de pays riches en forêts. Par contre, le bois d'œuvre africain représente seulement 14,5 % des importations de feuillus tropicaux de la Chine et seulement 6,5 % de la totalité de ses importations de bois d'œuvre. D'autres producteurs, comme la Russie et les USA, représentent une bien plus grande part des importations de bois d'œuvre de la Chine. De ce fait, si l'on considère le volume global des importations, la Chine compte bien davantage pour le secteur des produits forestiers africain que le bois d'œuvre africain pour la Chine. Cependant, de nombreuses espèces de bois d'œuvre africain sont des espèces de grande valeur pour la fabrication de meubles anciens Hongmou en Chine.

L'investissement chinois dans le secteur forestier en Afrique se concentre dans des pays comme la République du Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, le Liberia, le Cameroun, le Mozambique et la RDC. Entre 2002 et 2013, l'Administration forestière de l'État en Chine a enregistré 37 projets d'investissement réalisés par des entreprises chinoises dans 14 pays africains ; toutefois ces statistiques ne tiennent probablement pas compte d'un grand nombre d'investissements privés réalisés sur le plan local.

Les contributions économiques de l'investissement et du commerce chinois sont appréciables, mais les répercussions aux niveaux environnemental et social font l'objet de débats et nécessitent une recherche

Quels sont les enjeux

La Chine et les pays africains riches en forêts tireraient des avantages d'un commerce et d'un investissement durables et bénéfiques sur le plan économique dans le secteur de la foresterie et d'autres secteurs de l'affectation des terres. La Chine peut jouer un rôle important en aidant les pays africains à obtenir une meilleure gouvernance de leurs forêts.

Les entreprises chinoises en Afrique bénéficieraient également d'un renforcement des capacités et d'une meilleure sensibilisation des enjeux environnementaux et sociaux ; elles pourraient ainsi contribuer au développement durable du secteur de la foresterie et d'autres secteurs de l'affectation des terres dans les pays africains.

Statistiques

La Chine est actuellement le plus grand partenaire commercial de l'Afrique, la valeur du commerce s'étant multipliée par 20 ces 15 dernières années pour atteindre 200 milliards de dollars US en 2014.

En 2012, **l'investissement direct de la Chine s'élevait à 3,4 milliards de dollars US, soit une augmentation de 8,2 %** par rapport à l'année précédente. L'investissement dans le secteur forestier représentait 3,6 % de l'investissement total.

En 2013, dans le cadre des importations de bois d'œuvre d'Afrique, **les grumes avaient une valeur de 1,2 milliard de dollars US ; le bois débité, 300.000 dollars US ; et les autres bois et produits dérivés, 23.000 dollars US.**

Entre 2011 et 2013, **les quatre premiers exportateurs de bois d'œuvre à destination de la Chine, étaient : le Congo (Brazzaville), le Cameroun, la Guinée équatoriale et le Mozambique.** La RDC se plaçait parmi les dix premiers pays.

plus approfondie. Les recherches antérieures révèlent une situation illégale dans certains cas ; toutefois, il se peut que le niveau de conformité aux lois et des pratiques de durabilité des entreprises chinoises ne diffère pas de celui de leurs homologues locaux dans les pays comme le Cameroun et le Mozambique. En outre, la diversité des entreprises chinoises (grandes et petites, publiques et privées, concessionnaires et commerciales) signifie que des réponses politiques spécifiques sont nécessaires pour traiter des questions liées aux divers types de commerce et d'investissement. Un point commun précis entre les pays est la nette préférence du marché chinois pour les grumes, facteur susceptible d'encourager un autre investissement dans la transformation secondaire dans les pays africains - bien que certaines entreprises chinoises progressent au Gabon. Quant aux autres secteurs de l'affectation des terres, la Chine a des investissements dans les secteurs des mines, de l'agriculture, de l'infrastructure et de l'énergie hydraulique, au Cameroun, en RDC, au Mozambique et en Ouganda. Toutefois, les données ayant trait à ces investissements sont souvent sporadiques et incomplètes.

Jusqu'à présent, les initiatives d'interaction et de coopération avec la Chine, qui présentent un intérêt aux questions forestières (dans le secteur de la foresterie et d'autres secteurs de l'affectation des terres qui ont des répercussions sur les forêts), la coopération d'un gouvernement à l'autre dans le secteur forestier entre la Chine et les pays africains n'a cessé de s'accroître ces dernières années. Depuis la réunion du FCSA (Forum de coopération sino-africain) en 2000, des Protocoles d'entente (PE) en foresterie ont été signés entre la Chine et l'Égypte, le Lesotho, l'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire et le Congo (Brazzaville). Le Ministère du commerce chinois et le Ministère de la science et de la technologie offrent des possibilités de formation et d'études aux hauts responsables des gouvernements africains, aux chercheurs et aux étudiants. Les ONG chinoises, africaines et internationales participent de plus en plus aux activités du secteur forestier. Par exemple, le WWF a animé des programmes de certification forestière pour les entreprises chinoises exerçant leur activité en Afrique.

Les investissements des entreprises chinoises – y compris les entreprises publiques et privées – dans le secteur forestier en Afrique augmentent également. Ces investissements se présentent sous diverses formes, dont des exploitations exclusives, des coentreprises, des investissements participatifs conjoints, ainsi que

des fusions et des acquisitions. Les institutions financières chinoises, comme la Banque export-import de Chine, recherchent également à favoriser le commerce des produits forestiers durables entre la Chine et l'Afrique.

Perspectives d'avenir

En matière d'investissement et de commerce, la Chine est un partenaire clé pour les pays africains dans le secteur forestier et son importance devrait s'accroître à l'avenir. Les importations de bois d'œuvre chinois provenant d'Afrique augmentent, même si elles demeurent un faible pourcentage de la totalité des importations de bois d'œuvre de la Chine. Afin de promouvoir un commerce durable et responsable sur le plan social entre la Chine et les pays africains, nous proposons les initiatives suivantes pour les parties prenantes chinoises :

Recherche

- Générer des preuves raisonnables des répercussions sociales et environnementales que les entreprises chinoises ont en Afrique, en encourageant les chercheurs chinois à effectuer des recherches sur le terrain en collaboration avec des spécialistes locaux et internationaux.
- Effectuer des recherches en Chine pour comprendre les chaînes de valeur complexes des produits dérivés africains, en vue de déterminer les « points de pression » pour les interventions en matière de politiques et de pratiques.
- Identifier divers types d'encouragement susceptibles de favoriser de meilleures pratiques de la part des entreprises et de récompenser celles qui font preuve de durabilité et de légalité.
- Effectuer des évaluations de la légalité des entreprises chinoises dans leurs activités en Afrique.

Renforcement des capacités

- Travailler directement avec les entreprises chinoises pour appliquer les directives et obtenir de meilleures pratiques de durabilité en assurant des programmes de formation, un appui technique et des mesures d'encouragement.
- Sensibiliser les consommateurs aux questions de durabilité associées aux produits dérivés.

Engagement en matière de politique

- Mettre en place un système d'incitations pour les entreprises, afin d'encourager un commerce légal et durable des produits forestiers entre la Chine et d'autres pays.
- Incorporer des mesures spécifiques sur la légalité et la durabilité du commerce de produits forestiers, aux accords FCSA ; promouvoir une coopération bilatérale entre les départements forestiers.
- Améliorer les communications interministérielles/départementales et déterminer des mesures spécifiques de collaboration pour obtenir une meilleure légalité et durabilité des importations de bois d'œuvre de Chine, entre l'Administration forestière de l'État, les Douanes et le Ministère du commerce.
- Déterminer des mesures pratiques pour renforcer l'aptitude des Douanes à lutter contre les importations illégales de bois d'œuvre dans les ports.
- Promouvoir la collaboration entre l'Administration forestière de l'État et leurs homologues dans les pays africains riches en forêts, sous forme de dialogues, de réunions du groupe de travail à intervalles réguliers, et de Protocoles d'entente.

Toutefois, pour que ces initiatives produisent des résultats, une meilleure gouvernance forestière, ainsi qu'une application équitable et plus rigoureuse de la loi au sein des pays africains, sont essentielles pour obtenir la durabilité et la légalité des ressources forestières.

« La Chine renforcera en permanence la coopération (avec l'Afrique) pour la conservation de la biodiversité et la lutte contre la désertification, de sorte que les objectifs d'une « belle Chine » et d'une « Afrique verte » peuvent être réalisés. »

Li Keqiang, Premier Ministre chinois

« La coopération forestière sino-africaine concerne une grande variété de sujets et nécessite la large participation du gouvernement, des entreprises et de la société pour être mutuellement bénéfique. »

Dr. Chen Shaozhi, directeur général, Centre pour le commerce international des produits forestiers, Administration forestière d'État

Pour en savoir plus

Le projet Gouvernance forestière Chine-Afrique (en anglais China-Africa Forest Governance Project ou CAFGoP) est un projet plurinational visant à améliorer la gouvernance forestière en encourageant des échanges commerciaux et des investissements chinois dans la forêt africaine qui soient durables et favorables aux plus démunis. Grâce à la recherche, au dialogue et à des actions conjointes avec des partenaires en Chine, au Cameroun, en République démocratique du Congo, au Mozambique et en Ouganda, le projet contribue à l'amélioration des pratiques politiques et d'investissement en Chine et en Afrique d'une manière qui favorise une bonne gestion des ressources forestières au bénéfice des populations locales.

Vous trouverez plus d'information sur le projet à l'adresse suivante: <http://www.iied.org/china-africa-forest-governance-project>



Cette recherche a été financée en partie par UK aid, c'est-à-dire une aide émanant du gouvernement britannique. Cependant, les points de vue exprimés ici ne reflètent pas nécessairement ceux du gouvernement britannique.

Contacts

Dr. Li Jianquan, Institut chinois de recherche sur la politique forestière et l'information, à l'Académie chinoise des forêts (jianquanli@163.com)
Dr. Seth Cook (seth.cook@iied.org) et Weng Xiaoxue (xiaoxue.weng@iied.org), Institut International pour l'environnement et le développement